

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN D'AULPS

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN D'AULPS, dûment convoqué s'est réuni, en salle de la Mairie, sous la présidence de William CHALENÇON, Maire.

Date de convocation : 11 juin 2024

ETAIENT PRESENTS :

William CHALENÇON, Estelle COUDERT, André JORDAN, Vincent FREMONT, Catherine VULLIEZ, Catherine CULLAZ, Rébecca VERMANT, Sylviane COTTET DUMOULIN, François MITHIEUX, Françoise JOCHUM, Dominique HALLOT et Sophie COTTET.

ETAIENT EXCUSES :

Kévin DELALE, Laurent MUDRY et Yves DELALE

ETAIENT ABSENTS :

SECRETAIRE DE SÉANCE : Estelle COUDERT

En ouverture de séance, le Maire remercie Caitlin MCFARLANE d'être présente pour signer le nouveau contrat de sponsoring qui la lie avec la Commune pour les saisons 2024/2025 et 2025/2026.

Caitlin MCFARLANE remercie les conseillers pour leur soutien et confirme qu'elle est très fière d'être l'ambassadrice de Saint Jean d'Aulps. Elle offre à la Commune un cadre dédicacé contenant son dossard de son 1^{er} géant en coupe du Monde.

Le Maire et les élus la félicitent pour ses résultats et la dynamique créée par ce partenariat.

Rémy CULLAZ, président du Ski Club rappelle que tous les jeunes du Ski Club qui rentrent en FIS, portent le nom de Saint Jean d'Aulps. Il rappelle les bons résultats de Caitlin de cet hiver : 11 manches en coupes du Monde et 2 participations en seconde manche. Un fan club qui soutient les jeunes de la Vallée et des membres du Ski Club prévoient d'aller à Courchevel l'hiver prochain pour soutenir Caitlin MCFARLANE lors de la prochaine Coupe du Monde où elle concourra en géant et en slalom.

Les élus souhaitent à Caitlin une bonne préparation physique cet été.

Caitlin MCFARLANE et Rémy CULLAZ remercient les élus et quittent la salle.

Le Maire demande aux élus s'ils approuvent le procès-verbal de la séance du 21 mai dernier.

Sophie COTTET indique avoir écrit à M. le Sous-Préfet pour le bulletin municipal car la réponse à sa tribune était illégale ; elle précise que ce n'était pas la faute de l'imprimeur. Sylviane COTTET DUMOULIN précise qu'elle regrette que l'imprimeur ne les ai pas alertés ; elle n'a pas considéré l'imprimeur Fillion comme responsable. Le Maire ajoute qu'il a pris acte de cette disposition.

Sophie COTTET ajoute que la tribune était signée « le Conseil municipal » ; ce qui englobe la liste majoritaire et minoritaire. L'article était à signer par la liste portée par le Maire uniquement.

Le reste du contenu du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 mai 2024 est approuvé par les élus.

ORDRE DU JOUR :

- Vote des tarifs de l'eau potable et de l'assainissement collectif - année 2024
- Vote de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires - année 2025
- Vote des tarifs des forfaits de la station du Roc d'Enfer
- Demande de subvention au Département - CDAS 2024

- Demande d'autorisation de défrichage pour les pistes de VTT
- Demande de transfert d'une licence 4
- Avis du Conseil sur la décision de la MRAE : absence d'étude environnementale pour l'OAP de Plan Milieu
- PLUi-H - demande de modification relative aux surfaces de plancher
- Proposition d'instauration d'une autorisation d'urbanisme pour les démolitions
- Compte-rendu de la Commission d'urbanisme du 27 mai 2024
- Compte-rendu diverses réunions
- Questions diverses

VOTE DES TARIFS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ANNEE 2024

Le Maire rappelle que les tarifs ont été augmentés de 1% l'an dernier. Vincent FREMONT, adjoint à l'eau et l'assainissement, ajoute que les charges de traitement, d'énergie ont augmentées sans compter les investissements de la Commune pour le remplacement des conduites d'eau et les projets d'extension du réseau d'assainissement collectif ; Il compare les tarifs aux autres Communes de la Haute-Savoie et propose d'augmenter les tarifs cette année. François MITHIEUX confirme que les tarifs dans la Vallée du Rhône sont beaucoup plus élevés. François MITHIEUX ajoute qu'il faut prendre en compte le cout de gestion de la STEP par le SIVOM. William répond que ce surcout est de 20 000€ pour l'année.

Le Maire présente aux élus un outil de simulation sur une consommation annuelle de 120m³ qui permet de calculer le coût pour les habitants de différentes hausses et les recettes supplémentaires pour la Commune.

Après discussion, Estelle COUDERT aurait retenu une augmentation de 5% mais les élus votent pour une augmentation de 7% des tarifs, l'abonnement reste le même. Estelle COUDERT les rejoint pour un vote à l'unanimité.

VOTE DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES – THRS – ANNEE 2025

Le Maire rappelle le décret du 25 août 2023 qui situe Saint Jean d'Aulps est en « zone tendue » pour le logement et permet à la Commune de disposer d'un nouveau levier fiscal.

Pour l'année 2024, la majoration de la taxe sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est de 5% (vote du Conseil le 18 septembre 2023).

Le Maire rappelle que l'an dernier, il était contre cette majoration de taxe qui pourrait être perçue comme défavorable au tourisme ; il rappelle également que des élus étaient pour une majoration à 60%. Considérant les augmentations de charges de la Commune et des coûts pour l'exploitation du domaine skiable, la Commune a besoin de recettes supplémentaires. François MITHIEUX rappelle que cette augmentation de la majoration concerne la part communale de la taxe et non pas toute la taxe. Les élus auraient aimé disposer d'un exemple de taxe sur un studio ou un chalet.

Le Maire présente aux élus un outil de simulation permettant de chiffrer les recettes supplémentaires pour l'année 2025. Une majoration de 60% augmente les recettes fiscales de la Commune de 420 000€.

Après discussion, Estelle COUDERT aurait retenu une majoration de 40% mais les élus votent pour une majoration de 60% de la THRS pour 2025.

Estelle COUDERT les rejoint pour un vote à l'unanimité.

VOTE DES TARIFS DES FORFAITS DE LA STATION DU ROC D'ENFER

Le Maire propose aux élus de voter une augmentation des forfaits de la station et présente 2 simulations d'augmentation de 10% et de 15%.

Il confirme que les Portes du Soleil prévoient une augmentation d'environ 10% cette année et qu'il ne dispose pas des prévisions de tarifs des stations elles-mêmes.

Sophie COTTET précise qu'il ne faut pas que nos tarifs dépassent ceux de la station des Gets et notamment leurs promos le samedi. Le Maire confirme que les tarifs sont en dessous de ceux des Gets de l'hiver dernier. Catherine CULLAZ rappelle que le stationnement est gratuit à la différence de nombreuses stations ; le Maire ajoute qu'il faudrait inclure cette info dans la communication du Roc d'Enfer. Le Maire rappelle qu'un tarif dégressif existe en cas de fermeture du Tour du Roc.

Rébecca VERMANT ajoute qu'il faut aussi maintenir les promos et ventes flash. Elle regrette que le forfait Morzine-lesGets-Avoriaz n'intègre pas le Roc d'Enfer car les habitants de la Vallée qui prennent ce forfait ne viennent pas sur le domaine du Roc d'Enfer ; ils ne connaissent même pas la station. Elle conclue que les socio-professionnels n'en font donc pas la promotion à leur clientèle.

Le Maire répond que la répartition actuelle sur les forfaits des Portes du Soleil, basée sur la puissance des remontées mécaniques, est désavantageuse pour le Roc d'Enfer et que si on intègre ce type de forfait, la SEAM du Roc d'Enfer risque de devoir rendre de l'argent aux PDS en fin de saison.

Il ajoute que début juillet, une réunion de l'association des Portes du Soleil est fixée et a pour objectif de réfléchir à une nouvelle répartition entre les stations, l'idée étant d'avoir plus de solidarité des grandes stations (Avoriaz, Chatel...) vers les plus petites (Abondance, La Chapelle d'Abondance, Roc d'Enfer...).

Le Maire présente les tableaux contenant les simulations d'augmentation et la discussion se porte sur les forfaits les plus vendus : forfait individuel 5 heures et forfait individuel pour 1 journée. Les élus proposent de les rendre attractif en les modifiant à la marge.

Après discussion, les élus votent une augmentation globale de 15%, à 11 voix pour et 1 voix contre (Sophie COTTET) et ajustent les tarifs suivants :

Forfait 5 heures : adulte : 35€ / enfant : 26€ et Jeune et sénior : 29€

Forfait 1 jour : adulte : 39€ / enfant : 29€ et Jeune et sénior : 33€

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT – CDAS 74

Le Maire rappelle aux élus que le Département subventionne des travaux ou acquisitions dans le cadre du Contrat départemental d'avenir et de solidarité.

Le Maire propose aux élus 2 projets possibles.

Le 1^{er} projet concerne le changement de la haie du cimetière qui a près de 70 ans et qui pose un souci de conservation des tombes. La haie mesure près de 4 mètres de large et le grillage est complètement pris dedans. Le Maire confirme qu'il dispose d'un devis à 65 000 euros qui comprend la coupe de la haie et la plantation d'une nouvelle haie adaptée aux contraintes qu'il conviendra de tailler en pointe. Cette nouvelle haie serait plantée à 2 mètres de l'ancienne et un grillage serait installé provisoirement. Le Maire rappelle qu'une autorisation d'urbanisme est nécessaire puisque le cimetière est dans le périmètre des ruines de l'Abbaye.

Le 2^{ème} projet concerne l'achat d'un nouveau tracteur pour remplacer l'ancien qui a plus de 25 ans. Le but est qu'il soit multi-activités : remorque, épareuse, godet et lame de déneigement. Il faut compter sur un budget de 200 000€.

Les élus discutent des différents engins des services techniques, particulièrement de l'unimog qui n'est pas adapté aux besoins de la Commune. François MITHIEUX propose de le revendre.

Les élus proposent de solliciter la subvention du Département pour l'acquisition d'un nouveau tracteur, de vendre l'Unimog et avec la recette de l'unimog de prévoir le changement de la haie du cimetière.

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT POUR LES PISTES DE VTT

Le Maire rappelle le développement des activités estivales de la station et confirme que la création de pistes de VTT est devenue incontournable. Il présente le projet de création de 2 pistes de descente pour VTT par l'entreprise Bike Vision, qui a réalisé le pumptrack et le bike park des Gets.

Le Maire ajoute qu'il faut élargir les possibilités de descente du plateau car à ce jour, les clients utilisent peu les trottinettes de descente car la piste de descente est la même que celle de karts.

Rébecca VERMANT précise que les stations d'Avoriaz, des Gets et de Morzine sont saturés et que la clientèle est déjà sur la Vallée. Bike Vision confirme que le domaine du Roc d'Enfer a un beau potentiel de développement. Le principe est de créer 2 pistes qui partent de la gare d'arrivée de la télécabine sur le plateau des Têtes et qui arrivent à la gare de départ de la télécabine.

Rébecca VERMANT ajoute que du personnel spécialisé doit assurer l'entretien quotidien des pistes pour garantir aux vététistes la sécurité et les sensations. A défaut, les pratiquants ne reviendront pas.

Le Maire confirme que des cabines de la télécabine seront enlevées pour installer à la place des supports VTT en forme d'arceaux. Ce concept devra faire l'objet d'une homologation en lien avec la remontée mécanique. Il ajoute que la piste prévue sous la télécabine suit le sentier actuel et qu'elle permettra en hiver de disposer d'une évacuation de la télécabine en cas de souci.

Le Maire propose aux élus de demander les autorisations de défrichage sur les 2 parcelles communales impactées par le projet, cadastrées I819 et I868.

Sophie COTTET demande le coût du projet. Rébecca VERMANT répond que pour l'instant, on travaille sur les autorisations nécessaires qui feront peut-être évoluer le projet car il faut en parallèle obtenir les autorisations des propriétaires privées des parcelles concernées.

Le Maire ajoute que le bois coupé sur place sera utilisé pour réaliser les aménagements nécessaires.

Après discussion, les élus autorisent le Maire à 11 voix pour et 1 abstention (Sophie COTTET) à demander les autorisations de défrichage pour les parcelles I819 et I868.

DEMANDE DE TRANSFERT D'UNE LICENCE 4

Le Maire invite Sophie COTTET à sortir de la salle car elle est concernée par la demande de transfert d'une licence 4. Elle confirme ne pas prendre part ni au débat ni au vote mais ne veut pas sortir de la salle.

Le Maire décide de décaler ce point au prochain conseil municipal.

AVIS DU CONSEIL SUR LA DECISION DE LA MRAE : ABSENCE D'ETUDE ENVIRONNEMENTALE POUR L'OAP DE PLAN MILIEU

Le Maire rappelle que le projet de construction de logements et de commerces à Plan Milieu, dans le cadre de l'Opération d'Aménagement et de Programmation, a nécessité une modification du PLUi-H. Dans ce cadre, la MRAE, Mission Régionale d'Autorité Environnementale, a été sollicitée pour avis. Dans son avis, elle indique que cette modification du PLUi-H « ne requiert pas la réalisation d'une évaluation environnementale » et sollicite l'avis du Conseil sur cette décision.

Après discussion, les élus émettent, à l'unanimité, un avis favorable sur la décision de la MRAE relative à la modification n°1 du PLUi-H pour l'OAP de Plan milieu.

PLUI-H – DEMANDE DE MODIFICATION RELATIVE AUX SURFACES DE PLANCHER

Le Maire confirme aux élus que le règlement du PLUi-H contient les dispositions suivantes, dans les zones N et Aalp, « les habitations existantes présentant une surface de plancher supérieure ou égale à 50m² pourront bénéficier de la réfection, de la réhabilitation et de l'aménagement... » ; ce qui confirme que la rénovation au sens large de surface égale ou inférieure à 50m² n'est pas autorisée par le PLUi-H.

Après discussion, les élus valident à l'unanimité, la demande de modification du PLUi-H consistant à supprimer la notion de surface des habitations pour les zones N et Aalp.

PROPOSITION D'INSTAURATION D'UNE AUTORISATION D'URBANISME POUR LES DEMOLITIONS

Le Maire passe la parole à Estelle COUDERT, adjointe à l'urbanisme.

Estelle COUDERT confirme que la CCHC demande à la Commune de réfléchir à l'instauration ou non d'une demande d'autorisation d'urbanisme pour les démolitions. A ce jour, lorsqu'il y a démolition totale ou partielle avec une reconstruction, le permis de construire inclut la démolition. S'il y a uniquement une démolition, aucun permis de démolir n'est obligatoire.

Estelle propose aux élus de réfléchir à l'encadrement de cette autorisation dans le cas de bâti patrimonial ou d'une surface de plancher... Elle propose d'interroger la CCHC et de revenir vers le conseil.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION D'URBANISME

La Commission s'est réunie le 27 mai 2024

IDENTIFICATION		SECTION NUMERO	ZONE PLUI	ZONE PPR
NUMERO	PC07423824B0007	AI 282	N	bleue 61A
RECU LE	29/04/2024			
NOM	MAGNIN Muriel			
LIEU	774 route de la Moussière			
OBJET	Annexe de stockage			
NUMERO	PC07423824B0008		UH/A/N	bleues 79A-89B
RECU LE	16/05/2024			
NOM	MERLIN Sabrina			
LIEU	216 chemin des Outteaux			
OBJET	Création d'un appartement dans la grange			
NUMERO	PC07423824B0009	AB 554-555-557	UC-N	blanche rouge 45Y
RECU LE	17/05/2024			
NOM	SAHLI Adnan			
LIEU	Abbaye			
OBJET	chalet de 3 logements			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUI	ZONE PPR
NUMERO	DP07423824B0021	AC 261	UH	bleue 111F
RECU LE	23/04/2024	264-260		
NOM	LOUIS Dominique			
LIEU	1587 route du Mt d'Evian			
OBJET	panneaux photovoltaïques			
NUMERO	DP07423824B0022	F 993-995	Aalp	bleue 29I
RECU LE	26/04/2024			
NOM	MUDRY Kentin			
LIEU	Prod'Aulps			
OBJET	Modif. Façades, panneaux photovoltaïques			
NUMERO	DP07423824B0023	G 804	UC	bleue 52A
RECU LE	26/04/2024			
NOM	GRUMMEL Anna			
LIEU	1980 route de la Moussière			
OBJET	Agrandissement 2 fenêtres			
NUMERO	DP07423824B0024	AI 282	N	bleue 61A
RECU LE	29/04/2024			
NOM	MAGNIN Muriel			
LIEU	774 route de la Moussière			
OBJET	Fresque sur façade			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUI	ZONE PPR
NUMERO	DP07423824B0025	E 2325	UC	blanche
RECU LE	03/05/2024	2319		
NOM	FREIBURGHaus			
LIEU	1359 route d'Essert la Pierre			
OBJET	Fermeture terrasse			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUI	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423824B0051 23/04/24 NOTALYS Cu de simple information 2414 route de la Villaz	A 2776	N	bleue 89B rouges 155X-95Y
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423824B0052 23/04/24 Me BENNAOUAR Cu de simple information 3359 route de la Moussière	G 941	UT-N	bleue 52a rouges 19X-14X
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423824B0053 25/04/2024 NOVALPS Cu de simple information 132 impasse des Mouillettes	H1115-492	A	bleue 48A
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423824B0054 29/04/2024 NOVALPS Cu de simple information 2860 route de la Moussière	G 938 515-517	UT-N-A	Bleue 52A rouge 14X
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423824B0055 29/04/2024 NOVALPS Cu de simple information 28 impasse des Moulins	H 1244	UC	bleue 49F

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUI	ZONE PPR
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423824B0056 30/04/24 NOTA FRONTIERE cu de simple information La Moussière	G 420-750 838-1206	UT-N	bleue 52A
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423824B0057 30/04/24 Me FAVRE cu de simple information 3357 route de la Moussière	G 941	UT-N	Bleue 52A rouges 19X-14X
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423824B0058 02/05/2024 NOVALPS cu de simple information Saint Jean	AI 58-59	UH	bleue 60A
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423824B0059 16/05/2024 NOVALPS cu de simple information 110 route de la télécabine	G876-1058 1060-1062 1064-1066 1068-1071	UT-N	bleue 52A
NUMERO RECU LE NOM OBJET LIEU	CU07423824B0060 16/05/2024 NOVALPS cu de simple information 74 route de l'Enfermerie	B 2167 2169-2183	UH	bleue 64A

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE	CU07423824B0061 17/05/24	AB 593 579-594	UH	bleue 64A
NOM	NOVALPS			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	Abbaye Nord			
NUMERO RECU LE	CU07423824B0062 17/05/24	AE 266 267-268 526	UH-N	bleues 64A-66B
NOM	NOVALPS			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	Plan du Milieu			
NUMERO RECU LE	CU07423824B0063 17/05/2024	G 1101-1104	UT	bleues 52A-54B
NOM	NOVALPS			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	77 chemin des Cîmes			
NUMERO RECU LE	CU07423824B0064 22/05/2024	C214-223 227-237-242 275-281-283 297-300 320-324	Aalp	non étudié
NOM	Selarl Demagny - Lassalette			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	Plan du roc			
NUMERO RECU LE	CU07423824B0065 22/05/2024	C 40	Aalp	non étudié
NOM	Selarl Demagny - Lassalette			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	Damoz des Moulins			

IDENTIFICATION		SECTION ET NUMERO	ZONE PLUi	ZONE PPR
NUMERO RECU LE	CU07423824B0066 23/05/24	B 864	N	bleue 38A
NOM	Me DERONT			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	Sous le Rocher			
NUMERO RECU LE	CU07423824B0067 23/05/24	B 2153	UH-N	bleue 42H rouge 41X
NOM	NOVALPS			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	616 route de la Ficle			
NUMERO RECU LE	CU07423824B0068 23/05/2024	G 944	UT	bleue 54B
NOM	NOVALPS			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	3015 route de la Moussière			
NUMERO RECU LE	CU07423824B0069 27/05/2024	G 1003-316 317-484	UC-N	bleue 52A rouge 154X
NOM	NOVALPS			
OBJET	cu de simple information			
LIEU	2225 route de la Moussière			

Les dossiers suivants ont été signés :

DOSSIER	DEMANDEUR	LIEU DIT	OBJET	DECISION + DATE
PC23B31	COTTET DUMOULIN Didier	Le Clos aux Moines	Extension écurie + chalet d'habitation	REFUS 13/06/2024
PC24B02	BURRAGE Chris	Impasse des Fleurs d'Eau	Construction maison	Rejet tacite 06/06/2024
DP24B13	PACHOUX Fantin	168 route du Plan de Lesse	Clôture, stationnement couvert, reprise façades	REFUS 27/05/2024
DP24B22	MUDRY Kentin	Prod'Aulps	Modif. façades, panneaux photovoltaïques	REFUS 22/05/2024
DP24B24	MAGNIN Muriel	774 route de la Moussière	Fresque sur façade	REFUS 23/05/2024
DP24B25	FREIBURGHaus Jean Robert	1359 route d'Essert la Pierre	Fermeture terrasse	ACCORD 29/05/2024

COMPTE RENDU DIVERSES REUNIONS

Lundi 17 juin : réunion Aire de Jeux

Estelle COUDERT confirme la réunion sur place ce jour avec les services techniques et Vincent FREMONT pour prévoir dans l'été l'installation des nouveaux jeux sur l'aire de la place de la Moussière. Elle confirme que l'enrobé du pumptrack doit être réparé. Vincent FREMONT confirme que la prestation sera faite par l'entreprise COLAS, dans le cadre des droits ouverts. Estelle COUDERT confirme que de la végétation repousse déjà sur les murs de soubassement réalisés il y a 2 ans.

QUESTIONS DIVERSES

Stagiairisation de Virginie GREVAT

Sylviane COTTET DUMOULIN confirme que le comité scolaire est satisfait du travail de Virigine GREVAT à l'école maternelle et a émis un avis favorable à sa titularisation. Elle sera donc stagiaire de la fonction publique pendant 1 an avant de devenir titulaire.

Classe de mer - école primaire

Catherine VULLIEZ a assisté à la réunion des parents relative à la classe de mer du printemps 2025. Elle interpelle les élus sur la nette augmentation du prix du bus, ce qui passe le budget global à 40 000€ pour un voyage de 10 jours de 51 élèves et 6 accompagnateurs. L'école sollicite une aide de 10 200 euros de la part de la Commune. Catherine VULLIEZ ajoute que l'APE devra réaliser des actions pour financer le voyage et appelle chacun à s'investir. Le Maire inscrira la demande de subvention à un prochain conseil municipal.

Exposition de la garderie

Sylviane COTTET DUMOULIN invite les élus à l'exposition sur les papillons qui se déroulera le mardi 25 juin à 17h30 à la garderie. Ce moment convivial réunira les enfants de la garderie et leurs parents pour clore cette fin d'année.

Les Olympiades à l'École

Sylviane COTTET DUMOULIN invite les élus aux Olympiades le samedi 22 juin au matin. Cette matinée dédiée aux sports est organisée dans la cour de l'école par les enseignantes et l'APE.

Pass'Portes du Soleil

Le Maire rappelle la tenue de la Pass'Portes du Soleil avec un ravitaillement à Graydon les 28, 29 et 30 juin prochain.

Réunions de quartier

Le Maire confirme la tenue des réunions de quartiers. Cette année, 3 rencontres ont été organisées le vendredi soir ; à Essert la Pierre, Place de la Moussière et à l'Abbaye.

Chemin des Follys

Le Maire confirme que le chemin des Follys est en cours de remise en état par l'entreprise Coppel TP. La pose d'une borne incendie aux Follys est à l'étude ; elle pourrait être banchée sur le réseau de neige de culture, utilisable par un système de pompes par le SDIS.

Renouvellement eau potable

Vincent FREMONT confirme que l'entreprise LEC TP a démarré le chantier de renouvellement du réseau d'eau potable jusqu'au hameau de la Valettaz et le réservoir de la Moussière.

Chemin des bords de Dranse

Le Maire confirme la réouverture ce jour du chemin des bords de Dranse. Quelques travaux suite aux intempéries ont été réalisés par la CCHC.

Fleurissement de la Commune

Rébecca VERMANT confirme que le fleurissement de la Commune vient de démarrer.

Elections législatives des 30 juin et 7 juillet

Le Maire rappelle aux élus la tenue des élections législatives les dimanches 30 juin et 7 juillet.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 15 juillet

Le Maire,
William CHALENÇON



Le Secrétaire de séance,
Estelle COUDERT

